

Session du jeudi 8 octobre 2026

Réunis en Session le 8 octobre 2026 sous la présidence de Claude Riboulet, les élus du Conseil départemental de l'Allier examinent 28 rapports majeurs. Dans un contexte financier national de plus en plus lourd et asphyxiant pour les collectivités territoriales, le Département fait le choix de la transparence et de l'action. Face aux désengagements de l'État, la collectivité refuse de subir : elle déploie ses excédents pour maintenir ses investissements de proximité et protéger concrètement le quotidien des Bourbonnais.

Dépenses sociales : l'Allier ajuste son Budget supplémentaire 2026 pour protéger les Bourbonnais

Face aux répercussions de la crise économique nationale, le Département de l'Allier doit faire face, lors de sa session d'octobre, à un arbitrage financier sans précédent. Au total, ce sont près de **9 millions d'euros de hausses brutes de dépenses** qui frappent de plein fouet le budget social. Malgré les économies réalisées, l'impact net sur les dépenses s'établit à **6,6 millions d'euros** pour les seules obligations d'hébergement.

LE CHIFFRE CLÉ À RETENIR

+ 9 millions d'€

C'est la hausse brute des dépenses sociales qui frappe de plein fouet le budget du Département cet automne.

Ce besoin de financement exceptionnel s'explique par une précarité en hausse sur **3 fronts majeurs** : **L'explosion des coûts d'hébergement** : Les budgets de prise en charge en établissement (enfants placés, personnes handicapées et âgées) bondissent de **+7 %** par rapport au budget présenté en début d'année.

La hausse des bénéficiaires du RSA : Le Département enregistre une augmentation directe de **155 foyers allocataires supplémentaires** en seulement quelques mois.

Le poids des décisions de l'État : Paris a imposé une revalorisation du RSA de 0,8 %, mais en laisse la charge financière exclusive à la collectivité. (+ 378 000 €).

LE DÉTAIL DES CHIFFRES

Le bloc "Hébergement social" (+6,6 M€ au total)

Protection de l'enfance (dépenses d'hébergement) : +3,97 M€

Hébergement des personnes handicapées : +1,90 M€

Accueil des personnes âgées en établissement : +700 000 €

Le bloc "Insertion & RSA" (+1,89 M€ au total)

Ajustement global des allocations RSA : +1,89 M€

Évolution du nombre de foyers : 9 269 foyers en janvier → 9 424 foyers au 31 août 2026 (+155)

Autres aides

Fonds de soutien à la mobilité (aide à domicile) : + 281 563 €. [Part des dépenses que le Département inscrit concrètement *dès cet automne* sur le budget 2026].

Agir plutôt que subir : 3 actions concrètes dès cet automne

Malgré ce contexte de crise, la gestion rigoureuse des années précédentes porte ses fruits. Ce **Budget supplémentaire 2026** permet de réinjecter immédiatement les excédents passés dans **3 actions concrètes et prioritaires** pour le territoire :

- **Soutenir nos aînés et valoriser les métiers du soin** : Déploiement d'un fonds de soutien à la mobilité de **281 563 €** dès cet automne. Concrètement, cette enveloppe finance les déplacements et améliore les conditions de travail des aides à domicile et auxiliaires de vie. C'est une mesure essentielle pour renforcer l'attractivité de ces métiers et garantir le libre choix du maintien à domicile dans l'Allier.
- **Protéger nos forêts face aux incendies** : Versement d'une subvention exceptionnelle de **358 164 €** pour financer la location d'un hélicoptère bombardier d'eau, garantissant une intervention ultra-rapide des pompiers du SDIS durant l'été.
- **Investir pour le tourisme de demain** : Injection d'**1 million d'euros** pour créer une nouvelle Société Publique Locale (SPL) touristique avec Commentry Montmarault Nérès Communauté, un levier d'attractivité majeur pour dynamiser l'économie locale.

« Les Départements subissent de plein fouet des décisions nationales non compensées et des réformes fiscales mal maîtrisées par l'État, comme sur la taxe d'aménagement. Nous refusons de subir sans agir. Malgré cette asphyxie financière, notre gestion rigoureuse nous permet de tenir le cap, de protéger les plus vulnérables et de continuer à investir massivement pour la santé, nos enfants et nos commerces locaux. »

Claude Riboulet, Président du Conseil départemental.

Le Département, premier partenaire du quotidien des Bourbonnais : L'effort initial augmente avec un plan de départ historique de 90 M€ (2027-2032)

Alors que la crise budgétaire nationale pousse de nombreuses collectivités à couper dans leurs budgets locaux, l'Allier fait le choix inverse de l'ambition et de la stabilité. Le Département présente les modalités de son nouveau programme d'accompagnement des territoires pour la période 2027-2032 : une enveloppe globale de départ **sécurisée à hauteur de 90 millions d'euros**.

Une dynamique en forte hausse dès le départ : Il ne faut pas confondre enveloppe de départ et bilan de fin de mandat. Lors du précédent mandat, le Département avait démarré avec un socle initial de **60 M€**. Au fil des six années, en y ajoutant toutes les aides sectorielles et d'urgence, ce budget a grimpé pour atteindre un bilan final exceptionnel de **154 M€** injectés dans les territoires. Aujourd'hui, la collectivité change d'échelle : **l'effort initial augmente massivement en commençant d'entrée de jeu à 90 M€** :

- **60 M€** sont spécifiquement réservés pour l'accompagnement du « Pacte Allier 2027/2032 – Communes ».
- **30 M€** sont dédiés au « Pacte Allier 2027/2032 – Intercommunalités » pour porter les grands projets intercommunaux (incluant le maintien des opérations en cours).

Ce soutien financier massif s'accompagne d'un véritable **choc de simplification administrative** pour donner une visibilité totale sur 6 ans aux maires. Le Département supprime la lourdeur bureaucratique en **supprimant la phase d'accord de principe** : tout dossier complet recevra directement un accord définitif. Une **plateforme dématérialisée unique** centralisera désormais l'ensemble des dépôts et documents.

Dès le 1^{er} janvier 2027, chaque commune disposera d'une trajectoire claire : soit par la planification pluriannuelle de ses grands projets structurants, soit par le biais d'une enveloppe garantie pour ses investissements courants, la valorisation du patrimoine et la plantation d'arbres.

Sécurité : 358 164 € de soutien exceptionnel face à une saison des feux inédite

L'été 2026 a été marqué par une crise climatique d'une intensité exceptionnelle, plaçant l'Allier en vigilance rouge dès la mi-juin en raison d'une sécheresse sévère et d'une canicule extrême. Les incendies ont détruit 900 hectares de végétation, notamment à Saint-Plaisir et Neuilly-le-Réal.

Pour couvrir l'intégralité des surcoûts opérationnels engagés par les soldats du feu, le Département débloque une **contribution financière complémentaire de 358 164 €** au profit du SDIS 03. Ce soutien d'urgence a permis d'activer deux leviers majeurs :

- **L'hélicoptère bombardier d'eau (HBE) « Morane 03 »**, loué du 23 juin au 31 août et basé à Saint-Pourçain-sur-Sioule, intervenu quotidiennement pour fixer les feux dès leur naissance. (Coût : 358 164 €).

Grâce à cette stratégie conjointe, le bilan est exemplaire : aucune victime ni aucun bâtiment détruit. Cette aide de **358 164 €** s'ajoute à l'enveloppe annuelle courante de **17,6 millions d'euros** allouée par la collectivité pour le fonctionnement du SDIS 03, ainsi qu'au **1,5 million d'euros** injecté pour l'investissement et les casernes.

Plan Numérique Allier Bourbonnais 2026-2028 : L'inclusion comme priorité (Point presse du 30/09/2026)

L'accès aux droits, à l'emploi et aux démarches administratives passant désormais par le digital, le Département fait de l'inclusion numérique un enjeu majeur d'égalité entre les territoires. Cette troisième stratégie (2026-2028) s'appuie sur le succès du précédent plan (2023-2025) qui a permis de réaliser près de **20 000 accompagnements pour 16 202 bénéficiaires**, notamment grâce au maillage de 23 conseillers numériques, 25 espaces France Services et le succès itinérant du camion *La Bourbon'NET* (7 160 visiteurs).

Le nouveau plan d'actions fixe **10 axes de travail** pour anticiper les défis de demain :

1. **Préparer l'avenir de l'inclusion numérique** : Anticiper les financements et consolider la feuille de route départementale.
2. **Développer une culture numérique pour tous** : Déploiement des « Cafés IA » pour démocratiser l'intelligence artificielle et promotion du test PIX.
3. **Transversalité des politiques** : Intégrer les enjeux numériques à l'ensemble des compétences du Département et de l'État.
4. **Consolider les stratégies locales** : Travailler au plus près des besoins en équipement et connexion des communes.
5. **Accompagner les « aidants numériques »** : Renforcer la formation des secrétaires de mairie, travailleurs sociaux et bénévoles via *Aidant Connect*.
6. **Améliorer l'accessibilité** : Adapter le matériel et les services numériques pour les personnes en situation de handicap.
7. **Prévenir les risques** : Accentuer la sensibilisation à la cybermalveillance et l'éducation aux médias chez les jeunes.
8. **Réduire l'impact environnemental** : Encourager le réemploi, former au reconditionnement sous Linux et soutenir les *Repair cafés*.
9. **Mesurer l'impact** : Évaluer précisément les actions pour adapter l'offre aux réalités des Bourbonnais.
10. **Promouvoir les communs numériques** : Intégrer les logiciels libres et les données ouvertes dans les pratiques de la collectivité.

Urgence climatique en forêt : Anticiper les peuplements de demain

Les crises climatiques à répétition impactent lourdement l'environnement et l'économie locale : les sécheresses successives divisent par deux le prix des chênes qui sont en train de dépérir. Les forêts couvrant 18 % du territoire de l'Allier (détenues à 78 % par des propriétaires privés), les coupes de bois malades ne suffisent plus à financer le renouvellement forestier.

Le Département accélère son soutien à la filière forêt-bois en signant une **nouvelle convention de partenariat (2026-2029)** avec le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF). La collectivité apporte un soutien financier de 12 990 € jusqu'en 2029 au CNPF pour l'accompagnement technique, avec un objectif ambitieux : **planter 10 hectares par saison de plantation**, soit environ 12 000 arbres par hiver jusqu'en 2029. Cette action apportera à terme **36 000 arbres** à l'objectif global de « 350 000 arbres pour le Bourbonnais ».

Allier à vélo - Cap sur le cyclotourisme national et européen

Fort d'un engagement historique de plus de 15 ans dans les mobilités douces, le Département vote ses conventions de partenariat 2026-2027 et les subventions de fonctionnement pour les 4 Comités d'itinéraires dont il est membre. En lien avec l'agence Allier Bourbonnais Attractivité (ABA), l'objectif est de renforcer l'attractivité touristique et économique du territoire à travers des infrastructures cyclables majeures.

Le Département débloque un **investissement global de 35 886 €** réparti sur quatre grands itinéraires :

- **La Via Allier (de Langogne à Nevers)** : 13 200 € maximum (6 600 € / an).
- **Cœur de France à vélo - Canal de Berry (de Montluçon à Tours)** : 10 000 € maximum (5 000 € / an).
- **La Vagabonde (de Montluçon à Montech)** : 8 000 € maximum (4 000 € / an).
- **La Grande Traversée du Massif Central - GTMC (d'Avallon à Agde)** : 4 686 € maximum (2 343 € / an).

Sécurité routière : un AMI inédit pour réinvestir l'argent des amendes au cœur des communes

Face à un produit d'amendes de police exceptionnellement élevé en 2025 (858 671 €), le Département de l'Allier a fait le choix de la proximité en lançant un **Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)** à destination des communes de moins de 10 000 habitants. Le succès de cette démarche est total : elle permet aujourd'hui de cofinancer **130 projets locaux** de sécurité routière et d'infrastructures.

Ce financement provient exclusivement des **amendes de police liées à la circulation routière** dressées dans le département en 2025. Perçues par l'État, ces sommes sont légalement reversées au Département pour être réinjectées dans les aménagements routiers. C'est l'application concrète du principe du « contrevenant-payeur » : l'argent des infractions finance directement la protection de tous les usagers de la route.

L'AMI, un outil sur-mesure : Plutôt que d'appliquer un dispositif rigide, cet Appel à Manifestation d'Intérêt a permis aux communes de faire remonter leurs priorités. Face à l'importance de l'enveloppe, le Département a pu élargir les critères classiques pour créer un volet d'action inédit :

- **106 projets pour la sécurité du quotidien (557 169 €)** : Issus de l'AMI, ces dossiers concernent le déploiement d'équipements de sécurité dans les bourgs (radars pédagogiques, feux tricolores ou de récompense, chicanes, ralentisseurs, zones 30, pistes cyclables).

- **24 projets de "sauvetage" pour les ponts et ouvrages d'art (301 502 €)** : C'est la grande nouveauté née de cet AMI. Les maires ont alerté sur la vétusté de leurs petits ponts ruraux. Le Département a donc créé une enveloppe exceptionnelle pour financer jusqu'à 80 % du reste à charge des communes pour la réfection de ponts, de murs de soutènement et d'aqueducs qui menacent, à terme, la sécurité des circulations.

Zoom sur deux projets majeurs issus de l'AMI :

- **Le Pont des Villonnes (Commentry / La Celle)** : Une opération d'envergure cofinancée à hauteur de **28 438 €** par commune (soit près de 57 000 € d'aide globale) pour sécuriser cet ouvrage d'art crucial reliant les deux territoires.
- **La Passerelle Place Jean Moulin (Lapalisse)** : Un aménagement de sécurisation piétonne majeur qui bénéficie d'une subvention de **24 864 €** pour garantir le confort et la protection des promeneurs.

Cantines scolaires : le Département sécurise le cadre légal et accompagne les communes

Dans un souci de stricte **mise en conformité avec la loi**, le Département de l'Allier fait évoluer les modalités financières de la restauration scolaire pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires (1er degré). L'ancien système de facturation directe par les collèges aux communes étant désormais hors cadre légal, la collectivité déploie un nouveau mécanisme transparent et sécurisé.

Une transition anticipée : Les communes ont disposé d'un **délai de 2 ans pour se préparer** à cette évolution réglementaire. La grande majorité des collectivités de l'Allier a déjà régularisé sa situation en contractualisant directement avec le Département.

Un accompagnement des derniers retardataires : Pour les communes encore en cours de régularisation, la collectivité fait preuve de souplesse. Initialement fixée à la rentrée de septembre, la bascule définitive est accompagnée par le Département **jusqu'au 31 décembre 2026** afin de garantir la continuité absolue du service de cantine pour les enfants.

Les 9 collèges pivots-assurant la transition:

Collège Émile-Guillaumin à **Moulins**
Collège Achille-Allier à **Bourbon-l'Archambault**
Collège François-Péron à **Cérilly**
Collège Les Chenevières à **Jaligny-sur-Besbre**
Collège de la Combraille à **Marcillat-en-Combraille**
Collège Jeanne-Cluzel à **Montmarault**
Collège François-Rabelais à **Néris-les-Bains**
Collège Charlotte-Delbo à **Tronget**
Collège Alain-Fournier à **Vallon-en-Sully**

Comment fonctionne le nouveau système ? Le Département a fixé un tarif de **8,30 € TTC par repas** pour répondre aux appels d'offres des communes. Pour compenser les charges des collèges qui produisent les repas (achat des denrées et fluides), le Département leur reverse directement **4,00 € par repas consommé**.